

Naïké BOUCHAUT

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION GUYANAISE D'AIDE AUX VICTIMES (AGAV)
90, rue Madame Payée – 97300 CAYENNE
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025



ASSOCIATION GUYANAISE D'AIDE AUX VICTIMES (AGAV)

90, rue Madame Payée

97300 CAYENNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale le 28/12/2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposé dans la note « Changement des méthodes comptables » en page 17 de l'annexe des comptes annuels.





Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice

Nous avons porté une attention particulière :

- Au rattachement des charges aux produits de l'exercice et au respect du principe de spécialisation des exercices notamment pour ce qui concerne la prise en compte des subventions reçues par l'association ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la trésorière dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la trésorière.





Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CAYENNE

Le 17 juillet 2026

Pour BH&A AUDIT

Naké B. AUDIT

Commissaire aux Comptes



BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	54 626	21 995	32 631	33 320
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 344		14 344	7 294
Total I	68 986	21 995	46 990	40 629
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clients., usagers et comptes rattachés	3 430		3 430	1 200
Autres créances	688 552		688 552	669 506
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	798 135		798 135	924 386
Charges constatées d'avances	7 793		7 793	1 884
Total II	1 497 910		1 497 910	1 596 976
Frais d'émission des emprunts III				

Primes de remboursement des obligations IV Ecart de conversion et différences d'évaluation (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 566 896	21 995	1 544 901	1 637 605

Rubriques	Montant brut	Montant net N
Engagements reçus Legs nets à réaliser : Acceptés par les organismes stat. compétents ; Autorisés par l'organisme de tutelle ; Dons en nature restant à vendre.		

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	186 034	187 923
Excédent ou déficit de l'exercice	1 330	(1 889)
Situation nette (sous total)	187 364	186 034
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	187 364	186 034
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés	466 334	570 973
Total II	466 334	570 973
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 623	14 770
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	119 950	68 328
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à termes		
Produits constatés d'avance	749 630	797 500
Total IV	891 203	880 598
Ecart de conversion et différences d'évaluation (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 544 901	1 637 605

COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Cotisations	40	50
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	7 960	1 265
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 259 652	1 151 617
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 470	2 140
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions		
Utilisation des fonds dédiés	570 973	361 863
Produits des cessions d'immobilisations corporelles	1 430	
Autres produits	6 198	5 078
Total (I)	1 850 723	1 522 014
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 659	384
Reprises sur provisions, et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total (II)	1 659	384
Total (III)		
Total des produits (I+II+III)	1 852 382	1 522 397
Solde débiteur = Déficit		1 889
Total général	1 852 382	1 524 287
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	354 039	231 958
Impôts, taxes et versements assimilés	7 393	3 925
Salaires	784 438	559 900
Cotisations sociales	200 649	139 580

Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 773	10 634
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	27 975	
Report en fonds dédiés	466 334	570 973
Autres charges	450	7 317
Total (I)	1 851 051	1 524 287

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Intérêts et charges assimilées

Différences négatives de change

Valeurs comptables des immobilisations financières cédées

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total (II)**Charges exceptionnels (III)**

Participation salariés aux résultats (IV)

Impôts sur les bénéfices (V)

Total des charges (I+II+III)	1 851 051	1 524 287
Solde créditeur = Excédent	(1 330)	
Total général	1 849 721	1 524 287

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	7 350	20 520
Bénévolat	6 178	6 392
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES	13 528	26 912
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	7 350	20 520
Prestations en nature		
Personnel bénévole	6 178	6 392
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS	13 528	26 912

Annexe

VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

Rubriques	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	187 923	(1 889)			186 034,24
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 889)		1 330		1 330
Situation nette	186 034		1 330		187 364
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	186 034		1 330		187 364

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS
SUBVENTIONS D’EXPLOITATION, CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET RESSOURCES LIEES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations affectés

		Utilisations				A la clôture de l'exercice	
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Montant global	Dont remboursement	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	570 973		570 973			466 334	
Sous total	570 973		570 973			466 334	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Sous total							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Sous total							
TOTAL	570 973		570 973			466 334	

ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS

Comptes	Nature des immobilisations	Montant	Taux d'amortissement	Durée d'amortissement
2181	ACM - changement porte	3 880	20%	5 ans
2181	MJ COMPAGNIE - installation alarme	2 970	20%	5 ans
2181	JL ARTISAN - cloisonnement bureaux	15 523	10%	10 ans
2181	MJ COMPAGNIE - interphone	1 605	33,33%	3 ans
2181	JL ARTISAN - installation fenêtres	6 075	20%	5 ans
2181	JL ARTISAN - cloison bureaux	1 533	20%	5 ans
2183	LA FOIR FOUILLE - salon d'accueil	580	20%	5 ans
2184	DARTY - Réfrigérateur	925	20%	5 ans
2184	PLANÈTE AMÉNAGEMENT - Tables	4 236	20%	5 ans
TOTAL		37 327		

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS

Comptes	Natures des immobilisations	Valeur actuelle	Amortissements pratiqués	Valeur résiduelle	Prix de cession	Différentiel réalisé
2181	Travaux bureaux	1 095	723	372		
2181	Climatisation	1 200	737	463		
2181	Travaux électriques	728	410	318		
2181	Pose luminaires	600	384	216		
2181	Travaux d'aménagement	18 255	4 270	13 985		
2181	Pose luminaires	800	445	355		
2181	Climatisation	4 780	1 676	3 104		
2181	Travaux électriques / plomb.	1 575	470	1 105		
2181	Climatisation	1 363	273	1 090		
2181	Travaux d'isolation	1 985	398	1 587		
2181	Installation stores	740	136	604		
2181	Climatisation	2 000	1 768	231		
2181	Porte vitrée	3 880	325	3 554		
2184	Salon extérieur	499	486	13	150	137
2184	Réfrigérateur	549	94	454	430	-24
2184	Salon d'accueil	580	59	521	150	-371
2184	Tables / chaises de réunion	500	500	0	350	350
2184	Comptoir d'accueil	745	745	0	350	350
TOTAL		41 874	13 899	27 972	1 430	442

EMPLOIS ET ÉVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Emplois des contributions volontaires en nature - Exercice N		Montant
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		7 350
Prestations en nature		
Personnel bénévole		6 178
TOTAL		13 528

Ressources des contributions volontaires en nature - Exercice N		Montant
Bénévolat		6 178
Prestations en nature		7 350
Dons en nature		
TOTAL		13 528

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ASSOCIATION

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'association.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'association.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Ingénieurs et cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	6,74	
Employés	9	
Ouvriers		
TOTAL	19,74	

PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Créée en 2019, l'Association Guyanaise d'Aide aux Victimes (AGAV), Centre régional d'information sur les droits des femmes et des familles de Guyane (CIDFF), a pour mission première de favoriser l'accès au droit et à la justice en Guyane et développer l'aide aux victimes sur l'ensemble du territoire. Les missions et champs d'intervention de l'AGAV-CIDFF sont :

- mettre à disposition des personnes toute information à caractère juridique, familial, social, professionnel, économique, éducatif et de santé,
- favoriser l'accès au droit du public par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, et l'accompagnement,
- développer l'aide et l'assistance aux victimes d'infractions pénales et d'accidents sur l'ensemble du territoire guyanais et toute mesure de nature à améliorer la reconnaissance des victimes, notamment leur accès aux droits et à la justice,
- promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et sensibiliser les jeunes au respect et à l'égalité,
- proposer une aide et un accompagnement aux personnes en situation de prostitution, aux victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

L'exercice clos le **31/12/2025** a une durée de **12 mois**.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au Plan Comptable Général, applicable à compter du 1er janvier 2025, ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06, modifié, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes ont été établis dans le respect des principes comptables de :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices ;
- prudence ;
- sincérité et régularité des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle du coût historique.

Changement des méthodes comptables

L'exercice 2025 constitue le premier exercice d'application du nouveau Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2022-06), entré en vigueur au 1er janvier 2025.

Cette évolution a entraîné plusieurs modifications de présentation des comptes, sans incidence sur le résultat de l'exercice ni sur la situation financière de l'association.

Les principaux changements concernent notamment :

- la suppression des transferts de charges (compte 791) : les remboursements et prises en charge de charges de personnel (indemnités journalières de sécurité sociale, aides à l'emploi, remboursements de salaires, etc.) ne sont désormais plus comptabilisés en transferts de charges. Ils sont enregistrés en diminution des charges concernées ou en produits d'exploitation, selon leur nature économique ;
- la disparition de la notion de produits et charges exceptionnels. Les opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel sont désormais enregistrées dans les rubriques ordinaires du compte de résultat (produits d'exploitation ou charges d'exploitation), selon leur nature ;
- une présentation des comptes davantage fondée sur la nature économique des opérations, conformément aux principes du nouveau Plan Comptable Général.

Les données de l'exercice 2025 ont été établies conformément à ces nouvelles dispositions. En conséquence, la comparaison avec les exercices antérieurs peut être affectée par ces changements de présentation, sans que cela ne remette en cause la comparabilité économique des comptes.

2. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie.

Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des cotisations

Les cotisations des adhérents sont comptabilisées en produits à la date de l'appel de cotisation, conformément au principe de rattachement des produits à l'exercice.

Personnels

L'effectif de l'association au 31 décembre 2025 est de 19,74 salariés.

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la Loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Contributions volontaires en nature

Les prestations effectuées par les bénévoles sont enregistrées dans le tableau « évaluation des contributions volontaires en nature » en pied de compte de résultat.

Les contributions volontaires en nature correspondent au **bénévolat** des membres du conseil d'administration de l'association (présidente, trésorière, secrétaire, administratrice), ainsi qu'aux interventions ponctuelles de bénévoles qualifiés, notamment une juriste senior et une animatrice certifiée en justice restaurative. Le bénévolat est valorisé sur la base du nombre d'heures effectivement réalisées au cours de l'exercice, multiplié par un coût horaire chargé correspondant aux fonctions exercées. En 2025, **126 heures** de bénévolat ont été valorisées pour un montant total de **6 178 €**.

Les mises à disposition gratuite de biens sont enregistrées dans le tableau « évaluation des contributions volontaires en nature » en pied de compte de résultat.

L'association bénéficie également de la **mise à disposition gratuite de locaux** par plusieurs partenaires (CCAS, CIAS, gendarmerie, RSMA, établissements scolaires et autres structures d'accueil) afin d'assurer des permanences juridiques, ses actions de prévention et ses interventions collectives. Cette mise à disposition est valorisée sur la base d'un forfait de 50 € par demi-journée d'occupation, appliqué à l'ensemble des lieux concernés. La valorisation totale retenue au titre de l'exercice 2025 s'élève à **7 350 €**.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2025 est estimé à 5 000 €.

Indemnité retraite

L'indemnité de départ à la retraite nécessite un minimum de 10 ans d'ancienneté.

Montant minimum de l'indemnité de retraite en cas de départ volontaire	
Ancienneté du salarié	Montant de l'indemnité
10 ans minimum et moins de 15 ans	1/2 mois de salaire

15 ans minimum et moins de 20 ans	1 mois de salaire
20 ans minimum et moins de 30 ans	1 mois et demi de salaire
Au moins 30 ans	2 mois de salaire

Le salaire pris en compte pour calculer l'indemnité est, selon ce qui est le plus avantageux :

- soit le 12e de la rémunération brute des 12 derniers mois précédant le départ à la retraite,
- soit le tiers de la rémunération brute des 3 derniers mois. Dans ce cas, toute prime ou autre élément de salaire annuel ou exceptionnel versé pendant ces 3 mois est recalculé sur 3 mois. Exemple : pour une prime annuelle de 550 €, elle sera prise en compte à hauteur de 137,50 € ($550 / 12 \times 3$).

L'association ne présente aucun engagement au titre des indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2025, aucun salarié n'ayant atteint l'ancienneté minimale de 10 ans ouvrant droit à une indemnité conventionnelle.

CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 238
Dettes fiscales et sociales	83 848
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	95 086

PRODUITS ET AVOIRS À RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	
- Autres créances	520
dont avoirs à recevoir	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	520

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	14 344	14 344	
Total de l'actif immobilisé	14 344	14 344	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 430	3 430	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	3	3	
Etat – Divers	677 514	677 514	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	11 304	11 304	
Total de l'actif circulant	691 981	691 981	
Charges constatées d'avance	7 793	7 793	
TOTAL	714 118	714 118	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	21 623	21 623		
Personnel et comptes rattachés	61 953	61 953		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 596	52 596		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				

Autres impôts, taxes et assimilés	5 401	5 401
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Groupe et associés		
Autres dettes		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		
Produits constatés d'avance	749 630	749 630
TOTAL	891 202	891 202

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	35 121	31 586	39 001	27 706
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	24 053	5 741	2 873	26 920
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	59 174	37 327	41 874	54 626
Participations				
Autres titres immobilisés	15			15
Prêts et autres immobilisations financières	7 294	8 350	1 300	14 344
Total des immobilisations financières	7 309	8 350	1 300	14 359
TOTAL	66 483	45 677	43 174	68 986

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	AugmentationsDotations	DiminutionsReprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	8 744	5 091	12 015	1 820
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	17 378	4 682	1 884	20 176

Emballages récupérables
et divers

Total des amortissements sur immobilisations corporelles	26 122	9 773	13 899	21 995
TOTAL	26 122	9 773	13 899	21 995

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
LOCATIONS LOGICIELS	5 635	
ASSURANCE	2 158	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		749 630
TOTAL	7 793	749 630

DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Libellé	Montant
DIRECTION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ	243 987,00
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION DES POPULATIONS	102 678,00
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ	90 000,00
COUR D'APPEL / MINISTÈRE DE LA JUSTICE	162 000,00
FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	50 000,00
AGENCE NATIONALE DU SPORT	15 000,00
POLITIQUE DE LA VILLE	76 050,00
FRANCE TRAVAIL	2 500,00
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE GUYANE	41 000,00
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE	25 000,00
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE	80 000,00
DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT	6 500,00
FONDS DE COOPÉRATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE	5 325,00
AGENCE DES SERVICES ET DES PAIEMENTS	39 537,07
FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	17 000,00
FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	17 000,00
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS	15 000,00
FONDATIONS PRIVÉES	257 000,00
TOTAL	1 245 577

ENGAGEMENT FINANCIERS

31/12/2025	ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS	ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS
EFFETS ESCOMPTÉS NON ÉCHUS NA		
AVALS, CAUTIONS ET GARANTIES NA		
ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL NA		
ENGAGEMENTS EN PENSIONS, RETRAITE ET ASSIMILÉS NA		
AUTRES ENGAGEMENTS NA		
TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS (1)		
(1) DONT CONCERNANT LES DIRIGEANTS LES FILIALES LES PARTICIPATIONS LES AUTRES ENTREPRISES LIÉES		